

affiliés au CTC. Deux autres cas étaient opposés aux organisations indépendantes.

M. Lewis: Pourrions-nous trouver dans le compte rendu—j'ai cherché là-dedans et je l'ai trouvé—si ces neuf cas, et particulièrement les sept dans lesquels les syndicats affiliés au CTC étaient impliqués comme intervenants, concernaient diverses unités de conciliation ou seulement deux unités de conciliation?

M. MacDougall: Ils avaient trait à un certain nombre d'unités de conciliation. Vous allez voir le tableau qui s'intitule: «demandes d'accréditation» pour a) les unités régionales de conciliation et b) dans des cas choisis, pour les unités d'usine prêtes à fragmenter les unités existantes. Je dis cela pour identifier le tableau et je vais vous donner certains renvois à des pages dans un moment.

J'aimerais corriger légèrement un certain témoignage que j'ai donné à ma dernière comparution devant le Comité. J'ai dit que cela avait trait entièrement à des demandes faites en vue de proposer des unités régionales de conciliation. En examinant les choses de nouveau, j'ai trouvé deux demandes d'unités d'usine dans le cas des ateliers d'Angus et celui du CN à Pointe Saint-Charles, sauf erreur, qui n'ont pas été présentées sur la base régionale, mais comportaient la question de la fragmentation.

Maintenant, pour en venir à votre question. A la page 25, il y a le premier cas qui concerne Radio-Canada. La CSN faisait une demande pour les employés à la production, Division du Québec de Radio-Canada. Cette demande a été rejetée.

A la page 26, il y a eu le cas des ateliers Angus, lequel est considéré à tort comme régional. C'est en réalité une propriété ceinturée par une seule clôture, bien qu'il y ait eu des employés de magasin aussi bien que des employés d'atelier qui aient été intéressés; mais cela est sans grande importance.

A la page 27, vous noterez une unité de rédacteurs de nouvelles et autres employés de Radio-Canada. Dans ce cas, on a autorisé le retrait de la demande.

A la page 28, vous noterez une demande qui intéresse à la fois des employés d'entretien de la voie et des employés de ponts et d'édifices du Pacifique-Canadien de la région de l'Atlantique.

Le cas suivant se trouve à la page 29—demande d'accréditation pour les employés des ateliers du National Canadien à Pointe Saint-Charles. Elle a été retirée.

A la page 29, nous revenons aux rédacteurs de nouvelles et autres classifications de Radio-Canada. Cette demande a fait l'objet d'une audience et a été rejetée.

Il n'y a pas été question de fragmentation dans le cas signalé à la page 30. C'était un cas

régional comportant la Banque Canadienne Nationale, mais il n'y avait pas d'intervenant. Cela ne répond peut-être pas à votre question.

• 0955

A la page 31, nous avons encore les employés à la production de Radio-Canada de la division de Québec seulement, surtout des centres de production de Montréal et de Québec, et elle a été rejetée.

M. Lewis: Pour résumer, il y a eu deux demandes comportant des employés de Radio-Canada.

M. MacDougall: Deux demandes aussi de la part des rédacteurs de nouvelles de Radio-Canada.

M. Lewis: Oui, deux demandes de ces rédacteurs.

M. MacDougall: Et ensuite une variété d'autres.

M. Lewis: Bien, une demande pour les ateliers d'Angus, une demande pour Pointe Saint-Charles et une autre comportant le maintien des employés des voies ferroviaires et autres.

M. MacDougall: L'entretien de la voie du CP de la région Atlantique, oui.

M. Lewis: Donc Radio-Canada et les chemins de fer étaient les deux industries visées.

M. MacDougall: Oui.

M. McCleave: J'invoque le règlement. Excusez-moi, Monsieur Lewis; je suppose que ces documents seront versés au compte rendu de ce matin.

Le président: Si vous le désirez.

M. Clermont: Quelle est la question?

Le président: Que les documents soient inclus dans les Témoignages.

M. McCleave: Non, je crois qu'ils devraient être mis en annexe.

M. Clermont: Oui, en annexe.

Le président: Est-ce là une proposition?

M. McCleave: J'en fais la proposition.

M. Clermont: Je soutiens la motion.

Le président: A seule fin de clarifier la nature des documents que vous avez inclus dans votre proposition d'ensemble...

M. Clermont: Je dirais que les deux documents du Conseil canadien des relations ouvrières...

Le président: Et le Conseil canadien des relations ouvrières, Partie 2.